Image not found or type unknown

Employeur public et réserviste opérationnelle

Par **Rogerdu44**, le **05/02/2023** à **11:54**

Bonjour,

Fonctionnaire, et réserviste à la Gendarmerie Nationale depuis 17 ans.
Mon employeur s'oppose systématiquement à m'accorder des autorisations d'absences dès lors que j'ai dépassé 8 jours de réserve à l'année. Il devient pour moi difficile de mener à bien mes tâches dans la réserve opérationnelle. Pouvez vous m'apporter la solution pour expliquer et convaincre à mon employeur la nécessité de me détacher afin d'accomplir mes fonctions citoyennes?
Merci.

Textes de réfencence:

https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000000451902

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000006198609/

Par **P.M.**, le **05/02/2023** à **13:22**

Bonjour,

Vous avez la possibilité d'accomplir la réserve pendant des congés payés, autrement, en dehors de la considération qu'il pourrait avoir pour un acte civique, je ne vois pas ce qui pourrait contraindre l'employeur...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés